

COMMUNE DE BEAUFORT

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et le développement urbain

Il est porté à la connaissance du public que le bureau Laruarde architecture & urbanisme, 24, rue Jean Francois Boch L-1244 Luxembourg au nom et pour compte de la société Majerus Geimer Cosntructions S.à r.l., 25 Zaer op der Héi L-9809 Hosingen, a présenté un projet de modification ponctuelle du plan aménagement particulier nouveau quartier dénommé « Montée Hondsbierg » à Dillingen – Commune de Beaufort référence 18678/81C approuvé le 16 janvier 2020

prévoyant la suppression de la place de stationnement intégrée au bâtiment et ajout d'une deuxième place de stationnement sur le domaine privé ;

Conformément à l'article 30bis. de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le projet d'aménagement particulier est déposé pendant 30 jours, du 31 juillet au 29 aout 2023, à la maison communale et publié sur le site internet www.beaufort.lu où le public pourra en prendre connaissance.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Beaufort, le 28 juillet 2023

Le collège des Bourgmestre et Échevins,

Camille HOFFMANN Jean-Luc NOSBUSCH Emile WIES